

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS Pass France

Article 1 : Objet du jeu concours

La société SAS Otipass, dont le siège social est situé au 80 rue du château, 26740 Montboucher-sur-Jabron, France, organise un jeu concours intitulé "Gain d'un Pass parmi les destinations Pass-France" du 01/07/2024 au 31/12/2024 inclus.

Article 2 : Organisateur

Le jeu concours est organisé par la SAS Otipass.

Article 3 : Conditions de participation

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure pouvant se rendre dans une de nos destinations. La participation au jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 4 : Déroulement du concours

Pour participer, les participants doivent s'inscrire sur le site Pass France (<https://pass-france.com/>). Un seul participant par foyer est autorisé.

Article 5 : Description des lots

Les lots mis en jeu sont les suivants : Un Pass parmi les destinations Pass France.

Article 6 : Modalités de sélection des gagnants

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort tous les lundis parmi les participants ayant respecté les conditions de participation. Les gagnants seront informés par mail ou par téléphone dans un délai de 5 jours suivant le tirage au sort.

Ils ont alors 10 jours pour choisir le Pass souhaité par retour mail ou téléphone. Sans retour de leurs parts passé ce délai, la chance sera donnée à d'autres participants.

Article 7 : Remise des lots

Les lots seront remis aux gagnants sous format dématérialisé par mail.

Article 8 : Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le jeu concours en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de problème technique empêchant la participation au jeu.

Article 9 : Données personnelles

Les données personnelles des participants sont collectées et traitées par Otipass pour les besoins du jeu concours, notamment pour la gestion des participations, la désignation des gagnants, et l'attribution des lots. La durée de conservation des données personnelles des participants est de trois ans après la fin du jeu concours.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants peuvent contacter Otipass à l'adresse contact@pass-france.com.

Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la SAS Otipass à l'adresse contact@pass-france.com. Il est déposé à l'URL <https://pass-france.com/jeux-concours-reglement>.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 12 : Litiges et droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents de Romans-sur-Isère.